

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 16 juin 2015 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- M. Paul Leduc, maire
- M. Steve Gagnon, district 1
- M. Pierre O'Donoughue, district 2
- Mme Francine Raymond, district 3
- M. Serge Séguin, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- M. Alexandre Plante, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- M. Pierre Jetté, district 8
- Mme Doreen Assaad, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :

- M. Nicolas Bouchard, directeur général
- Me Isabelle Grenier, directrice des services juridiques et greffière

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

150616-237

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser les questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

150616-238

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 12 MAI 2015 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Ville de Brossard du 12 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Communications

150616-239

4.1 SOUTIEN TECHNIQUE ET ENTRETIEN POUR LA MISE À JOUR DU SITE INTERNET DE LA VILLE - CONTRAT SI-14-732 - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil approuve la prolongation d'un an, jusqu'en mai 2016, du contrat SI-14-732 pour l'entretien annuel de la mise à jour du site Internet de la Ville, octroyé à Leeroy Agence créative inc., selon le taux horaire soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un nombre maximal de 75 heures, au coût de 5 605 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

150616-240

5.1 SERVICE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES VÉRINS DE LEVAGE - CONTRAT SI-15-856 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil octroie le contrat SI-15-856 relatif au service d'entretien préventif et correctif des vérins de levage, pour une durée de trois ans, du 17 juin 2015 au 16 juin 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, Service Hydraulique S.O.G., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 35 927,39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-241

5.2 FOURNITURE D'ENROBAGE BITUMINEUX - CONTRAT SP-15-834 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-834 relatif à la fourniture d'enrobage bitumineux, pour une durée de deux ans, du 17 juin 2015 au 17 juin 2017, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Métropolitain inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 75 509,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-242

5.3 TRAITEMENT DES AIRES GAZONNÉES ET DES ARBRES - CONTRAT SP-15-827 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-827 relatif aux services de traitement des aires gazonnées et des arbres, pour une durée de trois ans, du 17 juin 2015 au 17 juin 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, Franclair inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 134 744,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-243

5.4 ENTRETIEN DES PLATE-BANDES, VIVACES ET ARBUSTES - CONTRAT SP-15-820 - RÉSILIATION ET OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil résilie le contrat SP-15-820 relatif aux travaux d'entretien des plate-bandes, vivaces et arbustes accordé à Paysagiste NRC et l'accorde au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, Services Paysager Dominique Fillion, pour une durée de deux ans, du 17 juin 2015 au 16 juin 2017, avec une année d'option, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 128 923,33 \$, taxes incluses.

Le conseil accepte l'offre présentée par Paysagiste NRC pour son désistement.

La présente résolution abroge la résolution 150512-190.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-244

5.5 TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE - CONTRAT SP-15-850 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil octroie le contrat SP-15-850 relatif aux travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, pour une durée de trois ans, du 17 juin 2015 au 16 juin 2018, avec deux possibilités de prolongation d'un an, au plus bas soumissionnaire conforme, M. Brien Électrique inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 332 179,45 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire

150616-245

6.1 CAMPS DE JOUR DE SOCCER ÉTÉ 2015 - ASSOCIATION DE SOCCER DE BROSSARD - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil approuve l'entente avec l'Association de soccer de Brossard relative à la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps estivaux de soccer destinés aux jeunes âgés entre 5 et 15 ans selon les prix unitaires soumis et les conditions du contrat proposé, pour un montant maximal de 25 000,00 \$.

La directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire est autorisée à signer tous documents pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Bibliothèque

150616-246

7.1 SERVICE DE PLASTIFICATION ET DE RELIURE DE PÉRIODIQUES ET DE JOURNAUX - BIBLIOTHÈQUE - CONTRAT SP-13-634 - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil approuve le renouvellement d'un an, jusqu'en août 2016, du contrat SP-13-634 relatif au service de plastification et de reliure de périodiques et de journaux, octroyé à Reliure O'FODO, selon les prix unitaires soumis majorés de 2,1 % et les conditions de la soumission et du devis, au coût de 17 079,29 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-247

**7.2 SERVICE DE RELIURE - BIBLIOTHÈQUE - CONTRAT SP-13-590 -
RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil approuve le renouvellement d'un an, jusqu'en août 2016, du contrat SP-13-590 relatif au service de reliure, octroyé à Reliure O'FODO, selon les prix unitaires soumis majorés de 2,1 % et les conditions de la soumission et du devis, au coût de 55 489,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

150616-248

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 9 MAI AU 11 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil approuve la liste des virements budgétaires du 9 mai au 11 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-249

**8.2 SERVICES PROFESSIONNELS - VÉRIFICATION EXTERNE - GRILLE
D'ÉVALUATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve la grille d'évaluation pour l'obtention de services professionnels en vérification externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-250

8.3 SURPLUS - AFFECTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu que le conseil confirme l'affectation des sommes suivantes à même l'excédent accumulé non affecté :

Excédent affecté - parcs	1 800 000 \$
Excédent affecté - gestion de la dette	2 000 000 \$

Et annule l'affectation de 3 000 000 \$ au projet de centre aquatique et le retourne à l'excédent accumulé - gestion de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-251**8.4 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS - AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil approuve l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du 21 juillet 2015 :

VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)		
1174	Rivard (entre Radisson et Taschereau)	40 650 \$
VILLE DE LONGUEUIL		
CM-2003-101	Services rues Oasis, Oural, Orange	122 062 \$
CM-2003-105	Réfection de pavage 2003 - Rues Albert, Allard, Authier...	21 611 \$
TOTAL		184 323 \$

Ces soldes sont disponibles au poste 60-915-10-000 (solde disponible des règlements d'emprunt fermés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-252**8.5 ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 21 JUILLET 2015 - 4 290 874 \$ - PROLONGATION**

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoient que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Attendu que la Ville avait, le 5 mai 2015, un montant de 2 889 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 3 236 000 \$, pour des périodes de 9 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéros 1174, 1175, 1289, 1523(1632), 1525(1633), 1542, 1582, 1590(1601), 1646, CM-2002-63, CM-2003-85, CM-2003-101, CM-2003-145, CM-2003-199 et REG-146;

Attendu qu'un montant de 162 712 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 726 288 \$;

Attendu que le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que la Ville avait, le 2 mars 2015, un montant de 97 485 \$ à renouveler sur un emprunt original de 490 926 \$, pour une période de 5 ans en vertu des règlements numéros CM-2002-47, CM-2003-85, CM-2003-105 et CM-2003-145;

Attendu qu'un montant de 21 611 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 75 874 \$;

Attendu que le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que la Ville avait, le 20 juillet 2015, un montant de 1 488 712 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 796 953 \$ pour une période de 5 ans et 10 ans en vertu des règlements numéros CM-2002-47, CM-2003-101, CM-2003-102, CM-2003-108, CM-2003-199, CM-2003-200 et CM-2004-223;

Attendu que le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra les renouvellements est datée du 21 juillet 2015;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que la Ville emprunte 2 726 288 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 mois et 16 jours au terme original des règlements mentionnés ci-dessus, 75 874 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 4 mois et 19 jours au terme original des règlements mentionnés ci-dessus et 1 488 712 \$ par obligation en renouvellement d'une

émission d'obligations, pour un terme additionnel d'un jour au terme original des règlements mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-253

8.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 21 JUILLET 2015 – 4 849 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 849 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1174, 1175, 1289, 1523(1632) 1525(1633), 1542, 1582, 1590(1601), 1646, CM-2002-47, CM-2002-63, CM-2003-85, CM-2003-101, CM-2003-102, CM-2003-108, CM-2003-145, CM-2003-199, CM-2003-200, CM-2004-223, REG-146, CM-2005-320, REG-194 et REG-306, la Ville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 21 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements pour les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés, à l'exception des règlements CM-2002-47 et REG-306, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-254

8.7 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 21 JUILLET 2015 – 4 849 000 \$ - CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 849 000 \$:

REFINANCEMENT

VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)		
1174	Rues Radisson, Rainville	96 350 \$
1175	Boulevards Panama, Taschereau, Pelletier	8 500 \$
1289	Rue Riverin – Pavage et éclairage	38 308 \$
1523 (1632)	Égout collecteur sanitaire secteurs C-L	21 400 \$
1525 (1633)	Reprofilage du fossé Daigneault	121 900 \$
1542	Rue Oigny (Omer à des Prairies)	57 200 \$
1582	Rues Orphée, Orsini	66 700 \$
1590 (1601)	Boulevard Chevrier (en partie)	21 800 \$
1646	Services municipaux boulevard Rome	168 200 \$
VILLE DE LONGUEUIL		
CM-2002-47	Réfection et rénovation d'édifices municipaux	25 084 \$
CM-2002-63	Aménagement paysager Domaines Rive-Sud	55 500 \$
CM-2003-85	Réno urbaine – Maison l'escalier en mon temps	29 947 \$
CM-2003-101	Services - Rues Oasis, Oural, Orange – Services	325 138 \$
CM-2003-102	Rue Palerme	39 700 \$
CM-2003-108	Rues Laffite – Travaux de pavage et trottoirs	94 000 \$
CM-2003-145	Aménagement de dépôts à neige	93 689 \$
CM-2003-199	Rue Catania – Tous les services	1 176 900 \$
CM-2003-200	Rue Lautrec – Services	202 200 \$
CM-2004-223	Infrastructures prolongement du boulevard Leduc	224 600 \$

VILLE DE BROSSARD (2006)

REG-146	Crédit de taxe exercice 2010	1 423 758 \$
---------	------------------------------	--------------

NOUVEAUX EMPRUNTS

VILLE DE LONGUEUIL

CM-2005-320	Prolongement boulevard Chevrier	249 226 \$
-------------	---------------------------------	------------

VILLE DE BROSSARD (2006)

REG-194	Travaux municipaux boulevard Matte (Illinois à A30)	105 000 \$
---------	---	------------

REG-306	Financement subvention bibliothèque	203 900 \$
---------	-------------------------------------	------------

Attendu que, aux fins de cette émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 4 849 000 \$, à savoir :

Les obligations, soit une obligation par échéance, sont datées du 21 juillet 2015, immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;

CDS agit au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS;

CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises*;

pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
8200, boulevard Taschereau, bureau 1400
Brossard (Québec) J4X 2S6

les intérêts sont payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;

les obligations ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

les obligations sont signées par le maire et le trésorier et la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

150616-255

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil autorise et ratifie la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et prend acte et ratifie, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

Le directeur général est mandaté pour signer les ententes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

150616-256

11.1 RÈGLEMENT REG-326 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, POUR L'AFFECTATION HABITATION, LES ESPACES DE RANGEMENT, LES CHAMBRES FROIDES ET LES LOCAUX TECHNIQUES SOUS LES PERRONS, LES BALCONS ET LES ESCALIERS - ADOPTION SECOND PROJET

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-326 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, pour l'affectation habitation, les espaces de rangement, les chambres froides et les locaux techniques sous les perrons, les balcons et les escaliers.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-257

11.2 RÈGLEMENT REG-330 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE MODIFIER, SUR CERTAINES PARTIES DE LA ZONE B15H, LES EMPLACEMENTS OÙ LES USAGES HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE JUMELÉE SONT AUTORISÉS ET DE RETIRER L'USAGE HABITATION TRIFAMILIALE CONTIGUË - ADOPTION SECOND PROJET

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement REG-330 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin de modifier, sur certaines parties de la zone B15H, les emplacements où les usages Habitation bifamiliale et trifamiliale jumelée sont autorisés et de retirer l'usage Habitation trifamiliale contiguë.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-258

11.3 ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE DE COMMERCE - BASEPLAN SOFTWARE PLY LIMITED - CONSENTEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil consent à l'enregistrement d'une marque de commerce (B and Design) présentée par Baseplan Software Ply Limited, portant le numéro 1684847, auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et autorise le directeur des communications à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-259

11.4 REG-166 RELATIF À LA PROTECTION JURIDIQUE DES ÉLUS ET DES FONCTIONNAIRES - INDEMNISATION - DEMANDE

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le conseiller Steve Gagnon déclare son intérêt pécuniaire sur le présent point et, pour éviter tout conflit d'intérêts, s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

Et résolu que le conseil municipal autorise la demande d'indemnisation présentée par Daniel Lucier, conseiller, en vertu du règlement REG-166.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

Le conseiller Steve Gagnon reprend part aux délibérations du conseil.

150616-260

11.5 FRAIS DE REPRÉSENTATION - CAUSE 500-09-025077-157 - JEAN-MARC PELLETIER C. MARC BENOÎT ET AL. - PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil autorise le paiement des frais dans le dossier d'appel 500-09-025077-157 du jugement *Jean-Marc Pelletier c. Marc Benoît et al.* conformément à l'obligation édictée au deuxième alinéa de l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150616-261

11.6 GOUVERNANCE DE L'AGGLOMÉRATION - INTERVENTION DU MINISTRE - DEMANDE

Considérant que, depuis plusieurs années, les villes de Brossard, Saint-Bruno-de Montarville et Saint-Lambert dénoncent publiquement le manque de transparence, le contrôle de l'information, la confusion des rôles pour les fonctionnaires, les lacunes en matière de reddition de compte et l'iniquité dans le processus de prise de décision au niveau de l'agglomération de Longueuil;

Considérant que, le 11 décembre 2014, les maires des villes de Brossard, Saint-Bruno-de Montarville et Saint-Lambert tenaient une conférence de presse et demandaient l'intervention du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la Montérégie, Monsieur Pierre Moreau, afin de revoir le fonctionnement, la gouvernance et le financement de l'agglomération;

Considérant que, la représentante de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a présenté, au conseil de l'agglomération du 14 mai 2015, une proposition en vue de la formation d'un bureau de gouvernance, laquelle a été appuyée par les maires de Saint-Lambert et Brossard, mais rejetée par Longueuil et Boucherville;

Considérant l'impasse à l'établissement d'un dialogue entre les municipalités liées de l'agglomération de Longueuil afin de discuter des problèmes de gouvernance, convenir d'actions à mettre en place relevant du conseil d'agglomération et proposer au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des modifications législatives;
En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, d'intervenir au dossier et de prendre tous les moyens en son pouvoir pour assurer une saine gestion de l'agglomération, à savoir :

- que l'agglomération soit administrée de manière efficace et efficiente;
- que le mode de financement soit équitable;
- que les ressources attribuées à la gestion de l'agglomération soient optimales et clairement identifiées;
- que le processus de prise de décision tienne compte de la réalité des villes reconstituées et de leur contribution financière;
- que le modèle de gouvernance soit actualisé et que toutes les améliorations possibles y soient apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

150616-262

12.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DES 13 MAI ET 8 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme des procès-verbaux des 13 mai et 8 juin 2015, dont celles concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées aux procès-verbaux:

- CCU-20150513-3.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), lot 5 648 536 - Construction d'une nouvelle école primaire*
- CCU-20150513-5.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5780, rue Vallerand – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150513-5.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 3850, rue des Cerisiers – agrandissement - habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150513-5.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7720, rue Tyrol – modification de l'architecture – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150513-5.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 1055, rue Simon – agrandissement – habitation unifamiliale isolée*
- CCU-20150513-5.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9266 et 9270, rue Récollet – construction – habitations unifamiliales isolées*
- CCU-20150513-5.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 5516, 5518, rue Auclair – construction – habitation bifamiliale isolée*
- CCU-20150513-5.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 2500, 2510, rue Aubry – construction – habitations unifamiliales jumelées*
- CCU-20150513-6.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8245, boulevard Taschereau – modification à l'architecture*
- CCU-20150513-7.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6500, boulevard de Rome – Quartier Dix30 – phase 1 – bâtiment L19 – affichage – Hôtel Alt*
- CCU-20150513-7.2** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9380, boulevard Leduc, suite 47 – Quartier Dix30 – phase 2 – bâtiment L2 – affichage – Rogers*

- CCU-20150513-7.3** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 7863, boulevard Taschereau – affichage – Confort Inn*
- CCU-20150513-7.4** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9140, boulevard Leduc, suite 135 – Quartier Dix30 – phase 3 – bâtiment S8 – affichage – Maska*
- CCU-20150513-7.5** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 8500, boulevard Taschereau, suite 3 – affichage – Acu-Massage Beauté*
- CCU-20150513-7.6** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 9325, boulevard Leduc, suite 5 – Quartier Dix30 – phase 1 – bâtiment L8 – affichage – Ernest*
- CCU-20150513-7.7** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 6705, boulevard Chevrier, suite 202 – affichage - SBX Technologies*
- CCU-20150608-3.1** *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), Lot 3 638 163 – Zone C03H – Projet résidentiel Jardins du Quartier – Approbation du plan concept*

Les conseillers Steve Gagnon et Antoine Assaf votent contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150616-263

12.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 4590, RUE DE LOMBARDIE - ZONE L08H**

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé;
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de régulariser, au 4590 rue de Lombardie, l'espace libre latéral droit à 2,91 m au lieu du minimum prescrit de 3 m;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au 4590, rue de Lombardie, conformément à la recommandation numéro CCU-20130717-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-264

12.3 **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 6080, RUE CORNEILLE - ZONE C02H**

- a) Audition des personnes intéressées;
Des commentaires sont formulés sur cette demande;
- b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogations mineures a été déposée ayant pour but de régulariser, au 6080 rue Corneille, l'espace libre arrière de 5,05 mètres au lieu de 7,50 mètres tel que prescrit et de régulariser l'empiètement du perron arrière de 2,45 mètres au lieu du 2 mètres tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil municipal refuse les dérogations mineures demandées relatives au 6080, rue Corneille, conformément à la recommandation numéro CCU-20150513-8.3 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-265

12.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 9145, 9155, 9165, 9175 ET 9185, RUE LENNON ET 8265, RUE DE LONDRES - ZONE L14H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre, aux 9145, 9155, 9165, 9175 et 9185, rue Lennon et 8265, rue de Londres, la construction de deux kiosques dans l'espace libre avant au lieu de l'espace libre arrière et d'une superficie de 40 mètres carrés chacun au lieu de 20 mètres carrés maximum;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil municipal accorde la demande de dérogations mineures relative aux 9145, 9155, 9165, 9175 et 9185, rue Lennon et 8265, rue de Londres, conformément à la recommandation numéro CCU-20150513-8.4 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Antoine Assaf vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150616-266

12.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 5 648 436 - CHEMIN DU GOLF - ZONE C03H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé;

b) Adoption

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de réduire, sur le lot 5 648 436, pour l'école primaire, la bande paysagère entre le débarcadère et la limite de lot avant à 1,25 m au lieu de 2,50 m tel qu'exigé;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée relative au lot 5 648 436, pour l'école primaire, conformément à la recommandation numéro CCU-20150513-8.5 du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseiller Steve Gagnon vote contre la proposition.

ADOPTÉE SUR DIVISION

150616-267

12.6 ÉVÉNEMENT DÎNER ENTRE CIEL ET TERRE - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu que le conseil autorise la tenue de l'événement *Dîner entre ciel et terre* les 15, 16, 17 et 18 juillet et les 9, 10, 11 et 12 septembre 2015, dans le Quartier Dix30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

150616-268

13.1 AMÉNAGEMENT PAYSAGER - CHEMIN DES PRAIRIES - SECTEUR O - 9193-3853 QUÉBEC INC. - ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil autorise le chef de service du génie à signer l'entente entre la Ville et 9193-3853 Québec inc. pour la réalisation d'aménagement sur la propriété de la compagnie dans le cadre du projet de réaménagement du chemin des Prairies, secteur O, et tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-269

13.2 ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR INDUSTRIEL - CONTRAT SI-15-839 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil accorde le contrat SI-15-839 relatif à l'acquisition d'un composteur industriel, au plus bas soumissionnaire conforme, Vertal inc., selon les prix forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, incluant les options, pour un montant de 53 980,77 \$, taxes incluses.

Le conseil approuve l'affectation d'une somme supplémentaire de 23 044,76 \$, taxes nettes, au financement de ce projet à même l'excédent accumulé affecté - gestion de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-270

13.3 REMPLACEMENT PRÉVENTIF ET NORMALISATION DES FEUX DE CIRCULATION - CONTRAT SP-15-717 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-717 relatif au remplacement préventif et à la normalisation des feux de circulation au plus bas soumissionnaire conforme, Pierre Brossard (1981) ltée, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 262 406,84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-271

13.4 TRAVAUX DE RÉFECTION SUR L'AVENUE TISSERAND, ENTRE LE BOULEVARD DE ROME ET LA PISTE CYCLABLE HYDRO-QUÉBEC - CONTRAT SP-15-823 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad

Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-823 relatif aux travaux de réfection de l'avenue du Tisserand, au plus bas soumissionnaire conforme, Béton mobile St-Alphonse inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 934 153,47 \$, taxes incluses. Cet octroi est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt REG-327.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-272

13.5 ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE ALLÉE - DÉPLACEMENT DE LA CONDUITE DE GAZ MÉTRO

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil autorise les travaux de déplacement de la conduite de Gaz Métro, entre les rues Belmont et de la Couronne, pour le projet d'élargissement du boulevard Grande Allée, au coût de 175 085,29 \$, taxes incluses, pour la part de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-273

13.6 ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD GRANDE ALLÉE - DÉPLACEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN DE TÉLÉCOMMUNICATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu que le conseil autorise l'exécution des travaux de déplacement du réseau aérien de télécommunication pour le projet d'élargissement du boulevard Grande-Allée, qui seront effectués par les compagnies locataires du réseau, au coût de 171 026,88 \$, taxes incluses, pour la part de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-274

13.7 TRAVAUX MUNICIPAUX - FAUBOURG LONDONIEN - ADDENDA À L'ENTENTE

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil autorise une modification à l'entente relative aux travaux municipaux, datée du 19 juin 2013, intervenue entre la Ville et la compagnie 9253-5400 Québec inc., dans le cadre du projet de développement Faubourg londonien, afin de déterminer l'engagement financier de la Ville dans la bonification du garde-corps du ponceau Lancaster, pour un montant de 37 263,40 \$, taxes incluses.

Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-275

13.8 RÉAMÉNAGEMENT DES PRAIRIES - SECTEUR O - CONTRAT SP-15-713 - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Doreen Assaad
Et résolu que le conseil accorde le contrat SP-15-713 relatif aux travaux de réaménagement du chemin des Prairies - secteur O, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec

Construction inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 2 101 021,81 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

150616-276

14.1 SUBVENTION - ACCEPTATION

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu que le conseil accorde une subvention de 400 \$, versée sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, à l'organisme *La Maison de la famille de Brossard*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

150616-277

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 7 MAI AU 10 JUIN 2015 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 7 mai au 10 juin 2015, est déposée.

150616-278

15.2 CERTIFICAT POUR LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - REG-327 - DÉPÔT

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement REG-327 *ordonnant des travaux municipaux sur la rue Tisserand, entre le boulevard de Rome et la piste cyclable, et décrétant un emprunt de 634 000 \$*, est déposé.

150616-279

15.3 INDICATEURS DE GESTION 2014 - DÉPÔT

Le conseil municipal prend acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2014.

16. Conseil d'agglomération

150616-280

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 JUIN 2015 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-150618-1.2, 1.5, 1.6, 1.8 à 1.10, 1.13 à 1.15, 1.17, 1.19, 1.23, 1.25 à 1.27, 1.29 et 1.30 du conseil d'agglomération.

Le conseil est défavorable à l'adoption du point CA-150618-1.16.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou plusieurs de ces orientations si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616-281

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire Paul Leduc ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 mai 2015.

Il réfère au point 11.6 de l'ordre du jour en relation avec la séance du 16 juin 2015 relatif à la *Gouvernance de l'agglomération - Intervention du ministre - Demande*.

17. Levée de l'assemblée

150616-282

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE

Paul Leduc

Isabelle Grenier